



**Conseil économique
et social**

**Union
africaine**



**Groupe des Nations Unies
pour le développement**

E/ECA/RCM/19/INF/1

Distr. générale

13 mars 2018

Français

Original : anglais

**Commission économique pour l'Afrique
Mécanisme de coordination régionale pour l'Afrique**

Union africaine

Dix-neuvième réunion

Deuxième réunion conjointe du Mécanisme de coordination
régionale pour l'Afrique et du Groupe des Nations Unies pour
le développement

Addis-Abeba, 12 et 13 mai 2018

Aide-mémoire

I. Contexte

La dix-neuvième réunion du Mécanisme de coordination régionale pour l'Afrique et deuxième réunion conjointe du Mécanisme et des équipes régionales pour l'Afrique du Groupe des Nations Unies pour le développement (GNUD) se tiendra à Addis-Abeba les 12 et 13 mai 2018, sur le thème : « Appui du système des Nations Unies à l'Union africaine pour vaincre la corruption : une voie durable pour la transformation de l'Afrique ». Le Mécanisme tire son mandat du paragraphe 24 de la résolution 32/197 de l'Assemblée générale et du paragraphe 13 de l'annexe III de la résolution 1998/46 du Conseil économique et social, dans laquelle il est demandé aux commissions régionales « d'organiser régulièrement des réunions interinstitutions dans chaque région pour y améliorer la coordination entre les programmes de travail des organisations du système des Nations Unies ». La session annuelle de ces réunions devrait être présidée par le Vice-Secrétaire général de l'ONU. Depuis 1999, la réunion annuelle du Mécanisme se tient sous la présidence du Vice-Secrétaire général de l'ONU ou du Secrétaire exécutif de la Commission économique pour l'Afrique (CEA), qui le remplace en son absence. Il convient de noter que, depuis la transformation de l'Organisation de l'unité africaine en Union africaine, les sessions du Mécanisme ont été coprésidées par le/la Vice-Secrétaire général(e) de l'ONU et le/la Vice-Président(e) de l'Union africaine.

Le Mécanisme de coordination régionale pour l'Afrique a permis aux organismes des Nations Unies opérant en Afrique d'échanger des informations sur leurs activités pertinentes et de convenir de coordonner leurs stratégies d'exécution des programmes en appui aux programmes de l'Union africaine. Ce mandat a été renforcé par l'Assemblée générale, aux termes de sa résolution 71/254, dans laquelle elle a demandé que la coopération entre le système des Nations Unies et l'Union africaine soit fondée sur le cadre de partenariat renouvelé entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union africaine pour le programme d'intégration et de développement de l'Afrique pour 2017-2027, qui a succédé au Programme décennal de renforcement des

capacités pour l'Union africaine. Le partenariat, qui procède de l'Agenda 2063 : L'Afrique que nous voulons et du Programme de développement durable à l'horizon 2030 (Programme 2030), sert donc de plate-forme globale pour la coopération entre le système des Nations Unies et l'Union africaine. En conséquence, le Mécanisme offre au système des Nations Unies l'occasion d'utiliser le partenariat comme cadre pour « Unis dans l'action » et de renforcer la coordination et la cohérence de son appui à l'Union africaine et à ses organes et organisations. Il convient de noter que le partenariat préserve également les principes de la résolution 57/7 de l'Assemblée générale, dans laquelle cette dernière a demandé au système des Nations Unies en Afrique de coordonner ses activités, par l'intermédiaire du Mécanisme, en appui au cadre du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique.

L'Assemblée générale, aux paragraphes 145 et 146 de sa résolution 67/226 intitulée « Examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies », a encouragé le système des Nations Unies pour le développement à renforcer sa collaboration avec les organisations intergouvernementales régionales et sous-régionales et avec les banques régionales, selon qu'il convient et conformément à leurs mandats respectifs ; et a prié les commissions régionales et les fonds, programmes, institutions spécialisées et autres entités du système des Nations Unies pour le développement au niveau régional de renforcer encore la coopération et la coordination entre elles et avec leurs sièges respectifs, en consultation étroite avec les gouvernements des pays intéressés, en tant que stratégies visant à améliorer le fonctionnement du système des Nations Unies. Dans leur déclaration de collaboration, intitulée « Aider les États Membres à mettre en œuvre le Programme de développement durable à l'horizon 2030 », le Président du Groupe des Nations Unies pour le développement et le Coordonnateur des commissions régionales de l'ONU sont convenus que les commissions régionales et les équipes du GNUM renforceraient la coopération dans les diverses régions entre le mécanisme de coordination régionale pertinent mis en place par la commission régionale et l'équipe régionale compétente du Groupe, afin de renforcer l'impact des activités de développement des Nations Unies en réponse aux priorités régionales et sous-régionales des États Membres.

La déclaration de collaboration appelle les commissions régionales et le système des Nations Unies pour le développement à appuyer le suivi et l'examen par les États Membres du Programme 2030 aux niveaux national, régional et mondial, y compris dans le cadre de forums régionaux pour le développement durable. Il s'agit d'assurer un lien et une interaction à l'échelle du système, en temps voulu et de manière cohérente entre les trois niveaux, y compris, le cas échéant, en collaborant à l'établissement de rapports régionaux interinstitutions. La déclaration de collaboration appelle également les commissions régionales et le système des Nations Unies pour le développement à entreprendre toute action de collaboration supplémentaire nécessaire en appui aux plans de développement durable des États membres.

Dans la ligne de l'Examen quadriennal complet de 2016, de la déclaration de collaboration mentionnée plus haut, des précédentes réunions du Mécanisme de coordination régionale pour l'Afrique et des réunions des équipes régionales pour l'Afrique de l'Est et l'Afrique australe et pour l'Afrique de l'Ouest et l'Afrique centrale du Groupe des Nations Unies pour le développement, la première partie de la dix-neuvième réunion sera, pour la deuxième fois, une réunion conjointe. À cette fin, le Mécanisme et les équipes régionales du Groupe planifieront et accueilleront conjointement un débat politique de haut niveau sur le thème retenu.

La dix-neuvième réunion a pour objet d'évaluer le Mécanisme de coordination régionale pour l'Afrique afin de renforcer la coopération, la collaboration et la coordination entre les organismes et institutions des Nations

Unies afin d'assurer la fourniture cohérente et efficace de l'appui des Nations Unies à la mise en œuvre du programme de développement de l'Afrique en partenariat avec l'Union africaine et ses organes. Les réunions servent également de tribune pour les délibérations sur des questions d'actualité et émergentes importantes pour le programme de développement de l'Afrique et pour l'élaboration de politiques et d'interventions judicieuses. C'est pourquoi le thème de la réunion est parallèle à celui de l'Union africaine pour 2018, qui porte sur les efforts de lutte contre la corruption pour assurer une voie durable vers la transformation de l'Afrique.

II. Corruption et développement économique¹

De façon générale, de nombreux pays africains connaissent une croissance économique robuste, et un certain nombre des économies qui connaissent la croissance la plus rapide au monde se trouvent en Afrique. Cette performance positive est principalement due à la solidité des politiques mises en œuvre par de nombreux pays africains. Ces politiques comprennent une politique monétaire faiblement inflationniste, une gestion budgétaire prudente sous la forme d'un renforcement des positions budgétaires, une réduction du fardeau de la dette et une structure fiscale réformée, ainsi qu'un montant raisonnable de réserves de devises étrangères. Malgré ses bons résultats économiques actuels, l'Afrique ne doit pas se reposer sur ses lauriers, étant donné qu'elle reste vulnérable aux chocs de diverses sources. Ces chocs pourraient prendre la forme d'une volatilité des prix des produits de base, de catastrophes naturelles, de changements climatiques, de guerres et de conflits, ou encore d'une réduction des envois de fonds, de l'aide et des flux financiers. Le défi pour l'Afrique est de continuer à poursuivre un programme de croissance forte et inclusive, tout en renforçant sa résilience aux chocs. Pour ce faire, elle doit continuer de mener des politiques macroéconomiques saines. Les marges de manœuvre doivent donc rester en place pour permettre des réponses anticycliques futures, notamment une politique budgétaire prudente et l'utilisation des réserves. Les filets de sécurité sociale doivent également être renforcés. En outre, les inégalités sociales et les inégalités de revenus doivent être combattues énergiquement afin de ne pas exacerber les tensions au sein de la population en période de ralentissement économique et de rendre les chocs plus déstabilisants.

L'expérience d'autres parties du monde montre que, si les pays africains poursuivent leur performance économique actuelle, la croissance rapide entraînerait des changements structurels substantiels dans les économies d'un grand nombre d'entre eux. L'objectif de nombreux pays africains, tel qu'il est inscrit dans leurs plans ou stratégies de développement, est d'atteindre le statut de pays à revenu intermédiaire d'ici à la prochaine décennie. Toutefois, pour passer du statut de pays à faible revenu à celui de pays à revenu intermédiaire, il faudrait non seulement augmenter le revenu par habitant, mais aussi procéder à une transformation structurelle de l'économie en tant qu'élément important du développement. Une ambition aussi noble ne se réalisera toutefois peut-être pas, si l'on ne s'attaque pas rapidement à la corruption qui sévit dans de nombreux pays africains.

La corruption est un phénomène très difficile à définir. Néanmoins, le consensus général est que toute activité qui implique un abus de pouvoir à des fins privées constitue de la corruption. Les exemples de corruption comprennent les pots-de-vin, le clientélisme et le détournement de fonds. Le lobbying et le favoritisme, bien qu'ils soient légaux, pourraient également être considérés comme de la corruption.

¹ La présente section s'inspire dans une grande mesure des différentes études consacrées à la question.

La corruption est un phénomène très complexe, qui peut non seulement être très difficile à détecter, mais aussi avoir un impact colossal sur la prospérité et le développement économique d'un pays. Il convient de noter que le véritable coût social de la corruption est supérieur au montant des pots-de-vin versés ou au montant des biens publics volés. La corruption doit être considérée en termes économiques comme la perte de production due à la mauvaise allocation des ressources, à la distorsion des incitations et à d'autres lacunes. Comme le montrent un certain nombre d'études économiques, la corruption réduit les recettes publiques si les institutions chargées de la perception et de la comptabilisation des recettes fiscales sont affaiblies en raison de malversations et de l'évasion fiscale. Cela, à son tour, entrave la capacité d'un gouvernement à fournir des services d'amélioration de la productivité, tels que des infrastructures de haute qualité, de l'eau et de l'assainissement et des services de santé. Les gouvernements risquent alors de ne pas réussir à mettre au point des stratégies ou des initiatives susceptibles d'atténuer la pauvreté touchant de nombreux citoyens en Afrique.

La capacité d'un gouvernement à assurer une saine gestion économique est également affectée par la perte de recettes publiques et par des dépenses excessives. Cela peut se produire lorsque les administrations fiscales et douanières sont corrompues ou que des marchés publics sont attribués à des soumissionnaires à coût élevé ou sans appel d'offres, ce qui se traduit par des niveaux élevés de dette publique dans le cas, par exemple, d'investissements dans des projets de type « éléphant blanc ». L'économie peut également être minée par la fraude dans les institutions financières, ce qui entraîne une perte de confiance de la part des épargnants, des investisseurs et des marchés des changes. Les coûts de la mauvaise gestion de l'économie touchent tout le monde, mais ce sont les pauvres qui paient le plus lourd tribut du fait de la réduction des dépenses de santé et d'éducation, car ce sont des domaines dans lesquels il peut être plus difficile de percevoir des pots-de-vin.

Des études montrent que la corruption peut affecter indirectement la production par d'autres canaux. Par exemple, le versement de pots-de-vin pour obtenir une licence commerciale peut avoir un effet négatif sur l'investissement privé en réduisant les profits et en augmentant l'incertitude, réduisant ainsi les activités économiques. La corruption aura tendance à faire baisser le niveau des investissements des entreprises. Elle entrave également l'investissement direct étranger, qui est un vecteur de transfert de technologie. En effet, les investisseurs, en général, préfèrent faire des affaires dans des pays moins corrompus, étant donné qu'une augmentation des niveaux de corruption équivaut à l'application d'impôts supplémentaires sur les entreprises, en plus des impôts légaux sur les sociétés. La corruption rend donc la création d'une entreprise moins attrayante, ce qui entraîne le détournement des talents entrepreneuriaux vers des activités économiques moins productives et une moindre croissance économique.

Il est largement accepté que la corruption éloigne les ressources et les opportunités de la population, en particulier des couches pauvres et vulnérables. L'inégalité est le résultat de systèmes et de structures de gouvernance économique et politique corrompus². Plus précisément, la corruption et l'inégalité sont liées, et la corruption affecte les hommes et les femmes, les garçons et les filles de différentes manières. Si les femmes sont moins susceptibles d'être les auteurs d'activités de corruption, elles sont plus désavantagées par les conséquences de la corruption parce qu'elles sont plus vulnérables. Il est prouvé, par exemple, que, bien que les femmes représentent environ deux tiers des heures de travail dans le monde, elles ne gagnent que 10 % du revenu mondial. En outre, bien qu'elles soient également en grande

² Voir Kwabena Gyimah-Brempong, "Corruption, economic growth, and income inequality in Africa", *Economics of Governance*, vol. 3 (2002).

partie responsables de la production alimentaire mondiale, elles ne possèdent que 1 % des terres arables. Malgré les progrès réalisés, l'inégalité d'accès et de contrôle des ressources persiste et, la plupart du temps, à cause de la corruption.

Selon le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM), la corruption est sexualisée pour les femmes pauvres. En d'autres termes, on demande souvent aux femmes et aux filles de payer des pots-de-vin sous forme de faveurs sexuelles en échange de l'accès aux services de base, au financement et aux marchés dans des contextes corrompus³. D'autres manifestations de corruption résultant de l'inégalité sont la traite des êtres humains et les migrations forcées. Dans son *Rapport mondial sur la traite des personnes* de 2016, l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) a constaté que les femmes et les filles représentaient 51 % des victimes de la traite des êtres humains et 71 % de toutes les victimes de la traite détectées dans le monde⁴.

La corruption se manifeste également sous la forme d'une captation de l'État, dans laquelle un État agit d'une manière qui profite à une puissance étrangère ou à une entité privée en échange d'argent ou d'une perception de sécurité pour un ou plusieurs membres du gouvernement. Un tel comportement peut être plus préjudiciable en ce sens qu'il s'insinue dans les processus de prise de décision et détourne l'attention du développement socioéconomique inclusif au profit de la survie des plus aptes et des mieux connectés, au profit non pas du pays, mais d'un nombre réduit d'individus dans le pays. On peut donner comme exemple de ce comportement le cas des redevances sur les ressources minérales qui sont souvent versées à des comptes individuels et non au Trésor public d'un État ; cela entraîne des fermetures de mines en raison de pressions supplémentaires sur la production ou sur les ressources financières qui n'avaient pas été prévues initialement et de la capacité des entreprises privées à contourner les réglementations telles que les évaluations environnementales, ce qui peut conduire à des problèmes de durabilité environnementale et causer des ravages dans les communautés autochtones. Bien que de nombreux gouvernements aient transféré à des commissions parlementaires la prise de décisions relatives aux entreprises d'État et les questions liées à l'exploitation minière, il faut faire davantage pour s'assurer que les bénéfices découlant des dotations en ressources naturelles reviennent aux citoyens, par l'intermédiaire du gouvernement, et non à des particuliers.

L'Afrique a besoin d'un mécanisme de financement adéquat, prévisible, durable et intégré pour soutenir sa transformation économique structurelle et son programme de développement. Le continent doit s'engager dans des réformes pour capter les ressources actuellement inexploitées ou mal gérées. Il s'agit notamment de réduire les flux financiers illicites et de transformer ces fonds en un outil puissant pour renforcer la mobilisation des ressources intérieures comme moyen de favoriser le développement du continent. Les flux financiers illicites sont des flux de capitaux non déclarés provenant du produit de vols, d'extorsions et d'autres formes de corruption par des agents publics, du produit d'activités criminelles, notamment le trafic de stupéfiants, le racket, la contrefaçon, la contrebande et le terrorisme, ainsi que du produit de l'évasion fiscale et des transactions commerciales blanchies. Les estimations de diverses études récentes révèlent que, de 1970 à 2008, l'Afrique a perdu entre 854 milliards de dollars et 1 800 milliards de dollars en flux financiers illicites⁵.

³ Voir Programme des Nations Unies pour le développement et Fonds de développement des Nations Unies pour la femme, *Corruption, Accountability and Gender: Understanding the Connections* (New York, 2010).

⁴ Voir Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, *Global Report on Trafficking in Persons* (anglais seulement, résumé analytique disponible en français) (Vienne, décembre 2016).

⁵ Voir, par exemple, le rapport de la Branche Afrique de la Campagne Objectifs du Millénaire pour le développement (United Nations Millennium Campaign Africa) et du Centre de services régional du PNUD,

Le rapport du Groupe de haut niveau sur les flux financiers illicites en provenance d'Afrique révèle que la moyenne annuelle se situait entre 50 et 148 milliards de dollars. Les fonds commerciaux (évasion fiscale et manipulation des prix s'agissant des échanges et des services) par l'intermédiaire des sociétés multinationales constitue la composante la plus importante des flux financiers illicites, suivie du produit d'activités criminelles et de la corruption. La perte de ressources à cause de flux financiers illicites entrave la génération de revenus et réduit les bénéfices des activités économiques, en particulier dans le secteur extractif. Elle sape également la capacité de l'Afrique à mobiliser les ressources générées par ces secteurs pour financer les objectifs de développement. Cela a eu un effet négatif sur le bien-être et la répartition des pauvres, dont les perspectives d'emploi ont diminué. Le blanchiment d'argent, le trafic de drogues, le racket, la contrefaçon, le trafic de marchandises de contrebande et le financement du terrorisme représentent 35 % des flux financiers illicites dans le monde. Les études menées par le Groupe de haut niveau ont révélé que le blanchiment d'argent était évalué à environ 1 600 milliards de dollars, le commerce illicite de drogues à 320 milliards de dollars et la contrefaçon à 250 milliards de dollars. En outre, les transactions commerciales des multinationales, l'évasion fiscale, le blanchiment de transactions commerciales, l'évasion fiscale offensive au moyen d'exonérations fiscales dommageables, les exonérations de droits de douane et la fausse facturation représentaient 60 % des flux financiers illicites mondiaux. Les 5 % restants de ces flux étaient dus à la corruption (vols, pots-de-vin et autres formes de corruption), mais ce chiffre pourrait être beaucoup plus élevé car la corruption est une question transversale et touche d'autres composantes des flux financiers illicites, qui sont souvent négligées. Le total des flux financiers illicites annuels, selon la CEA et d'autres organismes, est estimé à 50 milliards de dollars. Ce montant dépasse la somme reçue au titre de l'aide publique au développement dans toute l'Afrique. L'estimation pourrait bien être inférieure au chiffre réel, en raison du manque de données précises pour toutes les transactions et pour tous les pays africains.

Il est également noté dans le rapport du Groupe de haut niveau sur les flux financiers illicites en provenance d'Afrique que, dans le domaine des ressources naturelles, les flux financiers illicites sont principalement dus à la corruption, à l'exploitation illégale des ressources et à l'évasion fiscale. Les actes de corruption comprennent les pots-de-vin versés par les entreprises et l'argent détourné de la collecte des impôts et des allocations budgétaires. L'exploitation illégale des ressources couvre les revenus non déclarés des entreprises provenant de l'exploitation illégale des ressources et de l'évasion fiscale, y compris la contrebande et les prix de transfert. Ces formes de flux financiers illicites ont des conséquences désastreuses pour les flux de revenus de l'industrie extractive. Le paiement des primes, par exemple, est entravé par des pots-de-vin et des paiements en dehors des comptes du budget central. Les redevances sont touchées par la sous-déclaration du volume, la sous-estimation de la valeur, l'analyse comparative ou l'indexation des prix, l'extorsion et l'évitement des paiements de frais. En outre, l'impôt sur le revenu des sociétés diminue en raison de l'établissement erroné des prix de transfert ou de la surfacturation, des exonérations ou remises d'impôt indues et des déclarations erronées des entreprises sur le volume ou la qualité, du gonflement des coûts d'exploitation et des détournements de fonds. Cette situation affecte le développement, étant donné que la plupart des pays sont incapables de tirer le maximum des richesses naturelles, les fonctionnaires et les entreprises corrompus en profitant au détriment de l'ensemble de la population. Ces fonds illicites entravent le développement. Il est donc impératif que l'Afrique s'efforce de réduire les flux financiers illicites et de lutter contre la corruption

et les paradis fiscaux afin d'assurer l'utilisation efficace et efficiente des ressources et du financement intérieur à long terme. L'argent qui quitte le continent sous la forme de flux financiers illicites devrait être conservé afin qu'il puisse être taxé de manière appropriée pour fournir des recettes fiscales supplémentaires pour financer les budgets gouvernementaux, qui sont souvent déficitaires. Cela contribuerait également à stimuler les efforts de mobilisation des ressources intérieures. Dans cette optique, l'Afrique a besoin de mécanismes, de stratégies et de recherches entre pairs solides pour montrer clairement l'impact des flux financiers illicites sur les divers secteurs de l'activité économique. En effet, la réduction des flux financiers illicites pourrait devenir un mécanisme clé pour le développement durable. S'attaquer au problème des flux financiers illicites exige des efforts concertés de la part des pays d'origine et des pays de destination. L'approche juridique et financière doit être transparente et le régime international de recouvrement d'avoirs doit être intégré dans un effort visant à freiner ces sorties de fonds et à débloquer les ressources dont on a tant besoin.

Il n'y aura de la corruption et des flux financiers illicites que si les individus et les entreprises sont en mesure de dissimuler les transactions illégales en cause ou d'éviter les sanctions s'ils sont découverts. Il est donc important que les gouvernements instituent des mesures et des politiques qui favorisent la transparence et la responsabilité, en vue de réduire au minimum la corruption. Des politiques saines qui promeuvent des mesures efficaces de comptabilité, de contrôle interne et d'audit dans le secteur public sont cruciales pour la transparence, la responsabilité et, par conséquent, le développement durable. L'état de droit, libre de toute ingérence politique, doit toujours être préservé afin d'assurer la poursuite équitable des auteurs de corruption et la responsabilisation des gouvernements. Des politiques saines sont également nécessaires pour soutenir la protection juridique des dénonciateurs et la présence de médias vigoureux et indépendants. La coopération internationale doit être sollicitée par les pays africains dans leurs efforts pour combattre les aspects de la corruption qui échappent à leur contrôle, y compris le blanchiment d'argent international, l'investissement de richesses mal acquises dans les secteurs financier et réel, le trafic de drogue et de personnes, le vol de biens de l'État et l'évasion fiscale. Des progrès ont été accomplis récemment dans ce domaine, mais il reste encore beaucoup à faire.

III. Objectifs de la dix-neuvième réunion du Mécanisme de coordination régionale pour l'Afrique

La dix-neuvième réunion se concentrera sur deux domaines. La première journée sera consacrée à un débat sur le thème « Appui du système des Nations Unies à l'Union africaine pour vaincre la corruption : une voie durable pour la transformation de l'Afrique ». Cela permettra à l'ONU et à l'Union africaine de formuler des recommandations pour aider les États membres de l'Union africaine à relever le défi de la corruption.

La deuxième journée sera consacrée à la mise en œuvre du cadre du partenariat renouvelé entre les Nations Unies et l'Union africaine pour le programme d'intégration et de développement de l'Afrique 2017-2027 (qui s'appuie sur la résolution 71/254 de l'Assemblée générale). Les participants examineront également un mécanisme de renforcement de la collaboration entre tous les partenaires impliqués dans le Mécanisme de coordination régionale pour l'Afrique, tout en explorant les domaines d'action conjointe spécifique avec les équipes régionales pour l'Afrique du Groupe des Nations Unies pour le développement. Les résultats du débat d'orientation du premier jour alimenteront les discussions lors de la réunion de 2018 des équipes régionales pour l'Afrique du Groupe des Nations Unies pour le développement, au cours de laquelle ces dernières fixeront leurs priorités pour l'année à venir.

D'autres débats seront consacrés à l'approbation d'un projet de programme de travail conjoint du secrétariat du Mécanisme de coordination régionale pour l'Afrique, visant à appuyer les activités des groupes thématiques, conformément aux priorités énoncées dans le Programme 2030 et dans l'Agenda 2063. On examinera également des questions visant à renforcer le Mécanisme et les mécanismes de coordination sous-régionale et à approfondir la coopération et la collaboration entre le Mécanisme et les équipes régionales pour l'Afrique du GNUD.

IV. Résultats escomptés

La réunion devrait aboutir aux résultats suivants :

- a) Un consensus s'agissant de l'appui coordonné du système des Nations Unies à l'Union africaine et à ses États membres pour lutter contre la corruption ;
- b) Un consensus relatif à un mécanisme de mise en œuvre du partenariat renouvelé entre les Nations Unies et l'Union africaine pour le programme d'intégration et de développement de l'Afrique 2017-2027 et le Cadre commun Nations Unies-Union africaine sur le développement durable, la paix et la sécurité ;
- c) Un consensus concernant le programme de travail du Mécanisme de coordination régionale pour l'Afrique et de ses nouveaux groupes thématiques pour 2018 et 2019 ;
- d) Un consensus sur le renforcement des liens entre le Mécanisme de coordination régionale pour l'Afrique et les mécanismes de coordination sous-régionale ;
- e) Un consensus sur l'approfondissement de la coopération et de la collaboration entre le Mécanisme de coordination régionale pour l'Afrique et les équipes régionales pour l'Afrique du Groupe des Nations Unies pour le développement (GNUD).

V. Produits

Les produits de la réunion seront un document final, le rapport sur les travaux de la réunion, des communiqués de presse et des publications sur le Web.

VI. Déroulement

Le premier jour de la dix-neuvième réunion du MCR-Afrique sera consacré à des discussions approfondies sur le thème retenu, la deuxième journée devant être l'occasion d'examiner des questions importantes concernant le renforcement du MCR-Afrique.

Une réunion préliminaire à l'intention des coordonnateurs du MCR-Afrique sera organisée en avril 2018.

La dix-neuvième réunion du MCR-Afrique sera co-présidée par la Vice-Secrétaire générale de l'ONU et le Vice-Président de la Commission de l'Union africaine.

VII. Ordre du jour provisoire

1. Ouverture de la réunion.
2. Adoption de l'ordre du jour et du programme de travail.
3. Débat sur le thème de la réunion : « *Appui du système des Nations Unies à l'Union africaine pour vaincre la corruption : une voie durable pour la transformation de l'Afrique* » (quatre tables rondes).
4. Débat sur le renforcement du Mécanisme de coordination régionale pour l'Afrique et des équipes régionales pour l'Afrique du Groupe des Nations Unies pour le développement (GNUD) en appui aux priorités de l'Union africaine - dans le contexte des réformes du Mécanisme, du Groupe et de l'Organisation des Nations Unies - et sur l'amélioration des cadres Union africaine-ONU.
5. Examen du rapport intérimaire Nations Unies-Union africaine sur le Mécanisme de coordination régionale pour l'Afrique.
6. Renforcement de la collaboration entre le Mécanisme de coordination régionale pour l'Afrique, les mécanismes de coordination sous-régionale et les équipes régionales pour l'Afrique du Groupe des Nations Unies pour le développement (GNUD).
7. Point sur la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et de de l'Agenda 2063.
8. Point sur le Forum régional africain pour le développement durable s'agissant de l'examen et du suivi du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et de de l'Agenda 2063.
9. Adoption du programme commun Nations Unies-Union africaine du Mécanisme de coordination régionale pour l'Afrique pour 2018-2019.
10. Questions diverses.
11. Examen et adoption du rapport de la dix-neuvième réunion du Mécanisme et deuxième réunion conjointe du Mécanisme de coordination régionale pour l'Afrique et du Groupe des Nations Unies pour le développement.
12. Clôture de la réunion.

VIII. Documentation de la réunion

Les documents de la réunion seront les suivants :

- a) Aide-mémoire ;
- b) Proposition de programme de travail biennal du Mécanisme de coordination régionale pour l'Afrique pour l'exercice biennal 2018-2019 ;
- c) Rapport intérimaire de synthèse sur les activités du Mécanisme de coordination régionale pour l'Afrique ;
- d) Rapport de la dix-neuvième réunion du Mécanisme de coordination régionale pour l'Afrique ;
- e) Matériaux promotionnels sur l'appui du système des Nations Unies à l'Union africaine.

IX. Participants

Les participants représenteront, entre autres, les organismes et institutions ci-après : Agence de planification et de coordination du NEPAD, Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD), Banque africaine de développement (BAD), Commission de l'Union africaine, Communauté d'Afrique de l'Est (CAE), Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC), Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC), Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), Communauté des États sahélo-sahariens, (CEN-SAD), Marché commun de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe (COMESA), Union du Maghreb arabe (UMA), ainsi que le Mécanisme de coordination régionale pour l'Afrique (MCR-Afrique), les organismes et organisations du système des Nations Unies apportant un concours à l'Afrique, y compris la Banque mondiale et les membres des équipes régionales pour l'Afrique du Groupe des Nations Unies pour le développement (GNUD).

X. Date et lieu

La dix-neuvième réunion du MCR-Afrique se tiendra à Addis-Abeba les 12 et 13 mai 2018. Elle sera précédée d'une réunion des coordonnateurs du MCR-Afrique, devant se tenir en avril 2018.

XI. Nom et adresses des personnes à contacter

Pour plus d'informations sur la réunion, prière de contacter :

M^{me} Nozipho Simelane
Administratrice de programmes
Équipe d'appui à l'Union africaine et au NEPAD
Division du renforcement des capacités
Commission économique pour l'Afrique
Addis-Abeba, Éthiopie
Téléphone : +251 (0) 11 544-5468
Télécopie : +251 (0) 11 544-9900
Courriel : simelane@uneca.org

M^{me} Anthonia Nwanze-Iyanda
Cabinet du Vice-Président de la Commission de l'Union africaine
Commission de l'Union africaine
Addis-Abeba, Éthiopie
Téléphone : +251 (0) 11 551-7700
Télécopie : +251 (0) 11 551-7844
Courriel : Anthonial@africa-union.org

M^{me} Jacqueline Olweya
Conseillère pour la coordination régionale et chef du secrétariat de l'Équipe régionale du Groupe des Nations Unies pour le développement (GNUD) en Afrique de l'Est et en Afrique australe
Office des Nations Unies à Nairobi (ONUN)
Nairobi, Kenya
Téléphone : +254 20 762 5277
Mobile : +254 702 12 87 65
Courriel : Jacqueline.olweya@one.un.org

M. Mensah Aluka
Spécialiste de la coordination régionale et chef du secrétariat de l'Équipe
régionale du Groupe des Nations Unies pour le développement (GNUD)
en Afrique de l'Ouest et en Afrique centrale
Point E, SICAP-Cetamil
P.O. Box 5640,
Dakar, Sénégal
Mobile : +221 775 29 50 55

XII. Dispositions administratives

Une note d'information détaillant les dispositions administratives et la
logistique de la réunion sera distribuée sous peu.
